



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/IG. 74/Inf.7  
15 juin 1987

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la  
mer Méditerranée contre la pollution et aux  
protocoles y relatifs

Athènes, 7-11 septembre 1987

PROJET DE CALENDRIER DU PROGRAMME

1986 - 1995

Projet de Calendrier du Programme  
1986-1995

1. Lors de la Quatrième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Gênes, septembre 1985), le Secrétariat a proposé un projet de calendrier du programme pour la période 1986-1995. Plusieurs participants ont souligné l'importance de ce programme étant donné qu'il comporte des objectifs spécifiques à atteindre à certaines dates.
2. La réunion a demandé au Secrétariat de faire circuler le projet de Calendrier du Programme aux pays-membres en vue de leurs commentaires et a invité le Bureau des Parties contractantes à le discuter avant que toute action ne soit entreprise.
3. Au cours de sa première réunion le 20 mars 1986 à Madrid, le Bureau a discuté du premier projet de Calendrier du Programme pour la période 1986-1995 dont il a pris note et a proposé que les pays membres du Bureau l'examinent et soumettent leurs observations au Secrétariat dans un délai de deux mois.
4. Le Secrétariat a reçu ces observations et procédé à la révision nécessaire du Calendrier du Programme, insérant les observations et en améliorant la présentation. La nouvelle version a été envoyée aux Parties contractantes le 20 août 1986 en vue de leurs commentaires et a été révisée par le Bureau lors de sa réunion à Madrid, le 11 septembre 1986.
5. Le Bureau a pris note de la nouvelle version du Calendrier du Programme et a décidé de discuter de nouveau de cette question lors de sa prochaine réunion, après que les Parties contractantes aient présenté leurs observations.
6. Le Secrétariat a envoyé un autre rappel aux Parties contractantes le 23 septembre 1986, les priant d'envoyer leurs observations sur le Calendrier du Programme. A part celles des pays-membres du Bureau, seule une autre réponse a été reçue.
7. Lors de sa réunion à Istanbul (25 mars 1987) le Bureau a pris note du Calendrier de programme et a invité le secrétariat à le soumettre à la cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes.

Recommandations

8. La réunion est invitée à adopter le Calendrier de programme qui figure dans le présent document.

Plan d'action pour la Méditerranée

PROJET  
DE CALENDRIER DU PROGRAMME  
1986 - 1995

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
<u>Convention Art. 3</u>	Mise en oeuvre complète des accords sous-régionaux existants:		
	001. Accord italo-yougoslave sur la protection de la mer Adriatique contre la pollution (signé en 1975)	1990	PAM Italie Yougoslavie
	002. Accord RAMOGE pour la mer Ligure (France, Italie, Monaco, signé en 1976)	1990	France Italie Monaco
	003. Accord gréco-italien pour la mer Ionienne (signé en 1979)	1990	PAM Grèce Italie
	Nouveaux accords sous-régionaux:		
	004. Pour le canal Tuniso-Sicilien	1988	PAM Italie Malte Tunisie
<u>Convention Art. 4</u>	Cf. Protocole relatif à la pollution tellurique et Protocole relatif aux aires spécialement protégées, ci-dessous		
<u>Convention Art. 5</u>	Cf. Protocole relatif aux opérations d'immersion, ci-dessous		
<u>Convention Art. 6</u>	005. Ratification par tous les états riverains de la Méditerranée de la Convention MARPOL 73-78	1987	PAM OMI
	006. Programmes bénévoles (du type HELMEPA) dans les grandes nations maritimes	1988	Parties contractantes
	Mise en place de stations de déballastage pour les eaux usées et autres résidus huileux des pétroliers et navires dans les ports de la Méditerranée:		

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
	007. Stations de déballastage dans 56 ports (UNEP/WG.104/4/Add. 1)	1995	PAM OMI Parties contractantes
	008. Création de stations de déballastage flottantes en mer Méditerranée (UNEP/IT.56/5, Recommandation G)	1990	PAM OMI Parties contractantes
	009. Installations de réception des déchets de navires dans tous les ports	1990	PAM OMI Parties contractantes
<u>Convention Art. 7</u>	010. Elaboration des documents techniques sur la pollution marine résultant de l'exploration et de l'exploitation au large;	1986	PAM ONU DI, OMI OJI
	Rédaction du projet de Protocole relatif à l'exploration et l'exploitation au large;	1987	Parties contractantes
	Conférence des plénipotentiaires en vue d'examiner le projet de Protocole;	1988	
	Application du Protocole	1990	
<u>Convention Art. 8</u>	Cf. Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, ci-dessous		
<u>Convention Art. 9</u>	Cf. Protocole relatif aux situations critiques, ci-dessous		
<u>MEDPOL</u>	Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution en mer Méditerranée (MED POL-Phase II) (Convention, Art. 9)	1995	
<u>Convention Art. 10</u>	011. Programmes nationaux de surveillance continue soumis régulièrement dans tous les Etats;	1987	PAM FAO, OMS AIEA, COI Parties contractantes
	012. Désignation des autorités nationales responsables de la surveillance continue en	1987	

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
	013. Accords internationaux concernant la surveillance continue en matière de pollution dans les eaux internationales (croisières conjointes, télédétection)	1990	
	014. Mise au point de techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue des sources et niveaux de polluants. Essai et harmonisation de ces méthodes à l'échelle de la méditerranée et formulation de ces dernières en tant que méthodes de référence pour les substances figurant sur les listes de priorité des protocoles relatifs aux immersions et à la pollution d'origine tellurique.	1990	PAM OMS AIEA OMM COI Parties contractantes
	015. Mise au point de la présentation type des rapports à soumettre en application des protocoles relatifs aux immersions, à la pollution résultant de situations critiques et à la pollution d'origine tellurique.	1990	PAM OMS Parties contractantes
	016. Elaboration des fondements scientifiques des critères de qualité de l'environnement qui serviront à définir des normes d'émission, des normes d'usage ou des lignes directrices concernant les substances énumérées aux annexes I et II du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, conformément aux articles 5, 6 et 7 de ce Protocole.	1990	PAM FAO OMS ONU AIEA OMM COI Parties contractantes
	017. Mise au point de propositions de lignes directrices et de critères régissant l'application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, conformément à l'article 7 de ce Protocole.	1990	PAM OMS Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
	018. Etudes épidémiologiques relatives à la confirmation (ou la révision éventuelle) des critères de qualité de l'environnement (normes d'usage) proposés pour les eaux de baignade, les eaux réservées à la culture de coquillages et d'organismes marins comestibles	1990	PAM FAO OMS Parties contractantes
	019. Recherche sur les processus océaniques, et particulièrement sur la circulation en surface et les déplacements verticaux. Cette information est nécessaire à la connaissance de la répartition des polluants en Méditerranée et à la mise au point de plans d'urgence en cas de situations critiques	1990	PAM COI Parties contractantes
	020. Etude des modifications de l'écosystème dans les zones soumises à l'influence des polluants et dans celles où ces modifications sont dues à d'importantes activités industrielles sur la côte ou dans l'arrière-pays	1990	PAM FAO Parties contractantes
	021. Cycle biogéochimique de certains polluants, en particulier ceux importants pour la santé humaine (mercure, plomb, survie des organismes pathogènes en mer Méditerranée, etc.)	1990	PAM FAO OMS AIEA Parties contractantes
	022. Etude des processus de transfert des polluants i)aux points de contact entre les cours d'eau et la mer et entre l'air et la mer, ii)par sédimentation et iii)à travers les détroits qui relient la Méditerranée aux autres mers	1990	PAM UNESCO OMS AIEA OMM COI Parties contractantes
	023. Mise au point de nouvelles technologies en matière de surveillance continue	1995	PAM FAO, OMS, OMM AIEA, COI, Parties contractantes
<u>Convention Art. 11</u>	024. Etablissement de programmes régionaux de coopération en matière de télédétection	1988	PAM, FAO, OMS, OMM AIEA, COI, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
	025. Coopération pour la coordination de tous les programmes importants de surveillance continue et de recherche en mer Méditerranée	1990	PAM, FAO, OMS UNESCO, ONUDI, AEIA, COI, Parties contractantes
	026. Projets conjoints en matière de technologie de recherche marine	1990	PAM, FAO, OMS UNESCO, ONUDI AIEA, COI, Parties contractantes
	027. Assistance technique liée à la pollution marine	1988	PAM, FAO, OMS ONUUDI, OMI, Parties contractantes
	028. Elargissement de l'élément formation au sein du PAM par l'intermédiaire des institutions de soutien appropriées	1987	PAM, Parties contractantes
<u>Plan Bleu</u>	029. Fin de la Phase II (Scénarios tendanciels et autocentrés)	1987	CAR/PB, Parties contractantes
	030. Fin de la Phase III (Diffusion des résultats)	1987	CAR/PB, Parties contractantes
	031. Examen approfondi par les Parties contractantes des résultats du Plan Bleu en vue de son application aux stratégies de développement national	1988 et 1989	PAM Parties contractantes
	032. Assistance aux pays pour une planification de développement sans détérioration de l'environnement	1988 à 1990	CAR/PB, Parties contractantes
	033. Mise à jour de la base de données socio-économiques sur les pays méditerranéens	1988 à 1990	CAR/PB, Parties contractantes
<u>Programme d'actions prioritaires (PAP)</u>	034. Répertoire des institutions et des experts	1986	CAR/PAP
	035. Mise en valeur des ressources en eau dans les fles méditerranéennes et les régions littorales isolées	1987	CAR/PAP, Parties contractantes
	036. Planification intégrée et gestion des zones côtières	1987	CAR/PAP, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
	037. Rénovation et reconstruction des établissements historiques	1987	CAR/PAP, Parties contractantes UNCHS
	038. Aménagement des zones sismiques	1988	CAR/PAP, Parties contractantes UNCHS, UNDRO
	039. Gestion, collecte et rejet des déchets solides et liquides	1988	CAR/PAP, Parties contractantes, OMS
	040. Promotion de la protection des sols	1989	CAR/PAP, Parties contractantes FAO-ACSAD
	041. Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement	1989	CAR/PAP, Parties contractantes OMT
	042. Aquaculture méditerranéenne	1988	CAR/PAP, Parties contractantes
	043. Sources renouvelables d'énergie	1988	CAR/PAP, Parties contractantes
	044. Evaluation de l'impact sur l'environnement sur les zones côtières	1989	CAR/PAP, Parties contractantes
	045. Rapports entre les zones côtières et l'arrière-pays	1990	CAR/PAP, Parties contractantes
<u>Convention Art. 12</u>	046. Adoption des procédures appropriées pour déterminer les responsabilités en cas de non observation des obligations provenant de la Convention et des protocoles y relatifs	1988	PAM, Parties contractantes
	047. Adoption de mesures appropriées pour déterminer la réparation	1989	PAM, Parties contractantes
	048. Création d'un fonds de réparation mutuel	1990	PAM, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
<u>Convention Art. 18</u>	049. Examen et adoption de méthodes de rechange d'évaluation de la répartition au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	1987	PAM, Parties contractantes
	050. Modification du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée en Fonds d'affectation de capital	1990	PAM, Parties contractantes
	051. Approbation des Parties contractantes pour un appel direct de fonds au public pour des projets sélectionnés d'importance régionale	1995	PAM, Parties contractantes
<u>Convention Art. 20</u>	052. Rapports annuels des Parties contractantes sur les programmes nationaux	1987	Parties contractantes
	053. Etude approfondie de l'impact du PAM dans cinq pays (Algérie, Chypre, Egypte, France, Grèce)	1987	PAM, Parties contractantes intéressées
	054. Rapport sur l'état d'avancement des travaux dans la zone RAMOGE	1987	PAM, RAMOGE Parties contractantes
	055. Rapport sur l'état d'avancement des travaux dans la zone de la mer Adriatique	1987	PAM, Italie Yougoslavie
	056. Rapport sur l'état d'avancement des travaux dans la zone de la mer Ionienne	1987	PAM, Grèce Italie
<u>Convention Art. 21</u>	057. Elaboration et adoption des procédures pour le contrôle sur l'application de la Convention	1990	PAM, Parties contractantes
<u>Convention Art. 22</u>	058. Déclaration des Parties contractantes	1995	Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
<u>Convention Art. 26</u>	059. Adhésion de l'Albanie	1987	PAM, Albanie
<u>Protocole relatif aux opérations d'immersion</u>	060. Tous les états désignent une autorité responsable Adoption d'un formulaire pour les permis d'immersion Rapport régulier sur les immersions	1987 1987 1987	PAM, Parties contractantes  PAM, Parties contractantes
<u>Protocole relatif aux situations critiques</u>	061. Accords couvrant les substances autres que les hydrocarbures	1988	PAM, Parties contractantes
	062. Elaboration de plans d'urgence nationaux pour toutes les Parties contractantes	1989	PAM-ROCC, OMI Parties contractantes
	063. Lignes directrices révisées sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer Méditerranée	1986	PAM-ROCC, OMI
	064. Accords de coopération sous-régionale en cas de situations critiques due à une pollution causée par les hydrocarbures	1989	PMA-ROCC, OMI Parties contractantes
	065. Préparation de lignes directrices sur la politique à suivre pour faciliter une coopération directe entre les Etats dans leur lutte contre la pollution par les hydrocarbures, dans le contexte du Protocole et élaboration d'un programme de travail	1986	PAM-ROCC, OMI
<u>Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique</u>	Mise en oeuvre progressive du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, élaboration et mise en oeuvre de programmes et mesures appropriées avec les Parties contractantes en vue de l'application complète à la date prévue	1995	PAM, Parties contractantes
Protocole tellurique; Art. 5; annexe I	066. Evaluation de l'état de la pollution en mer Méditerranée par le cadmium et les composés du cadmium et mesures proposées	Déc. 1987	PAM, FAO, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique; 067. Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état de la pollution en mer Méditerranée par les composés organohalogénés, et mesures proposées	Déc. 1987	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 068. Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état de la pollution en mer Méditerranée par le mercure et les composés du mercure, et mesures proposées	Déc. 1987	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 069. Art. 7; par. 1 (a)	Etude comparative des divers types de traitement des eaux usées existant dans la zone méditerranéenne, en vue de la réutilisation des eaux ou de leur rejet en mer	Déc. 1987	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 070. Art. 7; par. 1(a)	Compilation de renseignements détaillés sur les mesures législatives existantes concernant le déversement de déchets par des émissaires sous-marins dans les pays méditerranéens, conjointement à des renseignements similaires provenant de certains pays non-méditerranéens, en vue de permettre des comparaisons et une évaluation de l'applicabilité	Déc. 1987	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 071. Art. 7; par. 1(b)	Détermination et classement par catégories des effluents nécessitant un traitement spécial et/ou distinct, et recensement desdits traitements et/ou prescriptions normalement appliquées ou recommandables pour ces effluents	Déc. 1987	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 072. Art. 7; par. 1(a)	Evaluation des avantages et des inconvénients des émissaires sous-marins couplés ou non avec des installations de traitement, destinés au déversement des effluents liquides	Déc. 1986	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 073. Art. 13	Formulation de la procédure à suivre pour recueillir et soumettre les renseignements provenant des Parties sur les mesures prises, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans l'application du Protocole	Déc. 1986	PAM, OMS, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique; 074. Art. 6	Projet de lignes directrices pour la délivrance d'autorisations de déversement de déchets liquides dans la Méditerranée	Déc. 1987	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 075. Protocole et annexes	Mise à jour du glossaire des termes utilisés pour le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (complété et révisé)	Déc. 1986	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 076. annexe I	Liste de substances entrant dans chacun des groupes de l'annexe I du Protocole	Déc. 1986	PAM, IRPTC Parties contractantes
Protocole tellurique; 077 annexe II	Liste des substances entrant dans chacun des groupes de l'annexe II du Protocole	Déc. 1986	PAM, IRPTC Parties contractantes
Protocole tellurique; 078 Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées	Déc. 1986	PAM, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 079. Art. 5 et 6; annexes I et II	Etude des sources d'émissions telluriques et des quantités de polluants atteignant la mer Méditerranée	Déc. 1986	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 080. Art. 6; annexe II	Evaluation de la pollution microbienne en mer Méditerranée et mesures proposées pour les mollusques et les eaux conchylicoles	Déc. 1986	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 081. Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension, et mesures proposées	Déc. 1988	PAM, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 082. Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées	Déc. 1988	PAM, FAO, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique; 083. Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état de la mer Méditerranée par les composés organostanniques, et mesures proposées	Déc. 1988	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 084. annexes I et II	Mise à jour et révision de la liste des substances comprises dans les groupes énumérés aux annexes I et II du Protocole	Déc. 1988	PAM, IRPTC, FAO Parties contractantes
Protocole tellurique; 085. Art. 7, par. 1(a)	Evaluation des études in situ concernant certains émissaires sous-marins afin de déterminer leur rendement technique et leur rapport coût-efficacité	Déc. 1988	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 086. Art. 7, par. 1(d)	Etude de la situation actuelle dans la région concernant les produits, installations et divers procédés occasionnant ou susceptibles d'occasionner une pollution notable du milieu marin	Déc. 1988	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 087. Art. 4	Préparation du projet de l'annexe IV du Protocole relative à la pollution d'origine tellurique transférée par l'atmosphère	Déc. 1988	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 088. Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives, et mesures proposées	Déc. 1989	PAM, AIEA, Parties contractantes
Protocole tellurique; 089. Art. 5; annexe I	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les substances dont il est prouvé qu'elles possèdent un pouvoir cancérigène, tératogène ou mutagène, et mesures proposées	Déc. 1989	PAM, OMS, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique; 090. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la mer Méditerranée par les micro-organismes pathogènes, et mesures proposées	Déc. 1989	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 091. Art. 7; par. 1(d)	Compilation et évaluation des enseignements internationaux concernant l'emploi de produits et de procédés de remplacement. Dans ce domaine, les expériences relatives au recyclage des déchets solides et liquides doivent être prises en considération	Déc. 1989	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 092. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état de la pollution par les pétroles bruts et hydrocarbures de toute origine, et mesures proposées	Déc. 1990	PAM, COI, OMI Parties contractantes
Protocole tellurique; 093. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et le plomb, et mesures proposées	Déc. 1990	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 094. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par le nickel, le chrome, le sélénium et l'arsenic, et mesures proposées	Déc. 1990	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 095. Art. 7; par. 1(d)	Détermination et catégorisation des produits, installations et divers procédés de remplacement susceptibles de réduire la pollution du milieu méditerranéen	Déc. 1990	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 096. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la mer Méditerranée par les composés inorganiques du phosphore et le phosphore élémentaire, et mesures proposées	Déc. 1991	PAM, COI, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique; 097. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents et autres substances tensio-actives non biodégradables, et mesures proposées	Déc. 1991	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 098. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la mer Méditerranée par les rejets thermiques, et mesures proposées	Déc. 1991	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 099. Art. 7; par. 1(a)	Lignes directrices communes pour la détermination de la longueur, de la profondeur et de la position des canalisations pour les émissaires côtiers, en tenant compte notamment des méthodes utilisées pour le traitement préalable des effluents	Déc. 1991	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 100. Art. 7; par. 1(b)	Compilation d'un inventaire méditerranéen des effluents nécessitant un traitement spécial et/ou distinct, précisant notamment la nature, la catégorie, la quantité et le traitement éventuel existant, et, si possible, les caractéristiques locales conditionnant les effets de ces effluents sur le milieu marin et la mesure dans laquelle un traitement spécial et/ou distinct est possible	Déc. 1991	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 101. Art. 7; par. 1(b)	Formulation d'un projet de lignes directrices, normes et critères communs répondant aux prescriptions spéciales concernant les effluents nécessitant un traitement distinct	Déc. 1991	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes
Protocole tellurique; 102. Art. 7; par. 1(d)	Etude concernant le rendement et le coût/bénéfice de l'application de produits et procédés de remplacement	Déc. 1991	PAM, OMS, ONUDI Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique; 103. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les composés acides ou basiques dont la composition et la quantité sont telles qu'ils peuvent compromettre la qualité des eaux marines	Déc. 1992	PAM, COI, Parties contractantes
Protocole tellurique; 104. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les substances ayant des effets défavorables, soit directement soit indirectement, sur la teneur en oxygène du milieu marin, notamment celles qui peuvent être à l'origine de phénomènes d'eutrophisation, et mesures proposées	Déc. 1992	PAM, COI, Parties contractantes
Protocole tellurique; 105. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par le baryum, l'uranium et le cobalt, et mesures proposées	Déc. 1992	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 106. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les cyanures et les fluorures, et mesures proposées	Déc. 1993	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 107. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les substances qui, bien que non toxiques par nature, peuvent devenir nocives pour le milieu marin ou peuvent gêner toute utilisation légitime de la mer en raison des quantités rejetées, et mesures proposées	Déc. 1993	PAM, COI, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique; 108. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organosiliciés et les substances qui peuvent donner naissance à de tels composés dans le milieu marin à l'exclusion de ceux qui ne présentent aucun risque biologique ou qui se transforment rapidement en substances biologiquement inoffensives, et mesures proposées	Déc. 1993	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 109. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par l'antimoine, l'étain et le vanadium, et mesures proposées	Déc. 1994	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 110. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les substances ayant un effet nuisible sur le goût et/ou l'odeur des produits de consommation de l'homme provenant du milieu aquatique, ainsi que par les composés susceptibles de donner naissance à de telles substances dans le milieu marin, et mesures proposées	Déc. 1994	PAM, OMS, Parties contractantes
Protocole tellurique; 111. Art.6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les biocides et leur dérivés non visés à l'annexe I, et mesures proposées	Déc. 1994	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 112. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par le titane, le bore et l'argent, et mesures proposées	Déc. 1994	PAM, FAO, Parties contractantes
Protocole tellurique; 113. Art. 6; annexe II	Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par le molybdène, le béryllium, le thallium et le tellure, et mesures proposées	Déc. 1994	PAM, FAO, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
Protocole tellurique	114. Etablissement d'un mécanisme de consultation régulière avec l'industrie	1990	PAM, ONUDI, Parties contractantes
	115. Ratification du Protocole relatif 1988 à la pollution d'origine tellurique par toutes les Parties contractantes		PAM, Parties contractantes
<u>Protocole relatif aux aires spécialement protégées</u>	116. Identification et protection d'au moins 50 nouveaux sites ou réserves en mer ou sur la côte, présentant un intérêt pour la Méditerranée	1990	PAM, UICN, Parties contractantes
	117. Formulation de critères communs pour le choix, l'établissement et la gestion des aires spécialement protégées	1986	CAR/ASP, UICN Parties contractantes
	118. Base de données sur les aires spécialement protégées	1988	CAR/ASP, UICN Parties contractantes
	119. Brochure à l'usage du public sur les aires spécialement protégées	1987	CAR/ASP, UICN Parties contractantes
	120. Ratification du Protocole relatif aux aires spécialement protégées par toutes les Parties contractantes	1988	Parties contractantes
	<u>Déclaration de Gênes</u> <u>Déclaration 10</u>	Les Parties contractantes décident d'accroître leurs efforts pour faire plus amplement connaître les objectifs et les réalisations du Plan d'action pour la Méditerranée par toutes les voies d'information appropriées	
	121. Présentation d'émissions télévisées sur la coopération en Méditerranée	1990	PAM, Parties contractantes
	122. Brochure sur le PAM en 11 langues (albanais, arabe, anglais, croate, français, espagnol, grec, hébreu, italien, maltais, turc)	1996	PAM, Parties contractantes
	123. Bulletin d'information Medwaves publié quatre fois par an, en anglais et français	1986	PAM

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
	124. Carte touristique de la Méditerranée avec texte sur le PAM, en quatre langues	1986	PAM
	125. Affiche sur la Méditerranée	1986	PAM
<u>Déclaration 14</u>	126. Les Parties contractantes lancent un appel aux 350 millions d'habitants des pays riverains de la Méditerranée ainsi qu'aux 100 millions de touristes qui visitent cette région, pour qu'ils prennent davantage conscience des exceptionnelles valeurs naturelles, économiques et culturelles de la Méditerranée et pour qu'ils s'engagent individuellement et collectivement à la protéger		PAM, Parties contractantes
	127. Création d'un forum des organisations non-gouvernementales sur la Méditerranée	1988	PAM, Bureau Européen de l'environnement Parties contractantes
<u>Déclaration 15</u>	128. Proclamation régulière d'une Semaine de l'environnement méditerranéen permettant de faire connaître et encourager les initiatives locales, nationales et régionales pour sa protection		PAM, Parties contractantes
<u>Déclaration 17b</u>	129. Mise en place de stations d'épuration des eaux usées dans toutes les villes de plus de 100.000 habitants. Mise en place progressive pour atteindre la date prévue	1995	PAM, CMS, Parties contractantes
	130. Mise en place d'émissaires appropriés et/ou de stations d'épuration appropriés dans toutes les villes de plus de 10.000 habitants	1995	PAM, CMS, Parties contractantes
<u>Déclaration 17c</u>	131. Utilisation des études d'impact sur l'environnement (Elaboration de méthodes, études de cas et programmes de formation)	1990	PAM, Parties contractantes

Objet	Objectif spécifique	Année prévue	Mise en oeuvre
<u>Déclaration 17d</u>	133. Amélioration de la sécurité de navigation: Centres de service au trafic maritime régionaux - UNEP/IG.56/5 - Recommandation H	1990	PAM, OMI, Parties contractantes
<u>Déclaration 17e</u>	134. Protection des espèces marines menacées (par exemple du phoque moine, des tortues marines)	1990	PAM, UICN, Parties contractantes
<u>Déclaration 17f</u>	135. Mise en oeuvre de mesures concrètes pour la réduction substantielle de la pollution industrielle et des rejets de déchets solides. Mise en oeuvre du Protocole tellurique	1995	PAM, ONUDI, Parties contractantes
<u>Déclaration 17g</u>	136. Identification et protection d'au moins 100 sites historiques d'intérêt commun, situés le long du littoral	1990	PAM, UNESCO Parties contractantes
<u>Déclaration 17h</u>	Cf. Objectif spécifique 116, Protocole relatif aux ASP		
<u>Déclaration 17i</u>	Intensification de mesures efficaces pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts, la dégradation des sols et la désertification		
	137. (i) Incendies de forêts	1990	PAM, FAO, Parties contractantes
	138. (ii) Dégradation des sols dans les zones littorales	1995	PAM, FAO, Parties contractantes
<u>Déclaration 17j</u>	139. Réduction substantielle de la pollution atmosphérique qui affecte le littoral et l'environnement marin avec le risque de dépôts acides.		PAM, FAO, OMS ONUDI, Parties contractantes